

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°18/114

Convention opérationnelle entre la Commune de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération et l'EPORA, Vienne-Nord Sévenne

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

2, avenue Grüner – CS 32902
42029 St-Étienne Cedex 3
T. 04 77 47 47 50
F. 04 77 47 47 98
—
www.epora.fr

VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),

- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 6 040 000 € HT et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification évalué à 11 500 000 € HT environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à permettre la mise en œuvre sur l'emprise d'anciens locaux industriels d'un projet urbain d'une importance stratégique pour le développement de la ville de Vienne et de son agglomération.
- ✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Commune de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération et l'EPORA, relative à l'opération Vienne-Nord Sévenne,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim


Alain KERHARO

18 OCT. 2018

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégitation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales


Hervé REYNAUD